

## Délibération N° DEL-2021-130

-----

Le lundi 22 novembre 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 16 novembre 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents :** Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Michel VERGNIER, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE.

**Dépôts de pouvoir :** Mme Véronique VADIC donne procuration à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Chaarani MROIVILI donne procuration à Mme Zelinda SCHALLER, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Benoît LASCOUX donne procuration à M. Patrick DUBOIS, M. Gilles BRUNATI donne procuration à Mme Sylvie BOURDIER.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Fahousia HOUMADI est désignée secrétaire de séance.

Cohésion sociale, sports, culture

### 8. Répartition de l'enveloppe Projet Educatif Territorial (PEdt) 2021

Rapporteur : Fahousia HOUMADI

Depuis le 1er janvier 2016, le PEdt s'inscrit dans le Projet Social du CAVL pour mener à bien les actions retenues dans le projet éducatif territorial de la ville.

Ces actions se poursuivent avec le soutien des associations locales pour la réussite des enfants, l'insertion des jeunes et des familles dans la vie de la cité.

Pour ce faire, l'enveloppe du PEdt 2021 peut être répartie comme suit :

- **Pass CEL :** 3 000 € à répartir et à verser sur convention avec les associations partenaires pour aider les familles à bénéficier d'une réduction de 30,00€ sur le montant de la cotisation auprès des associations sportives et /ou culturelles.

Ce sont 18 associations participantes pour 94 enfants et jeunes âgés de 6 à 16 ans de la commune de Guéret.

- **Quartier Libres** : 11 500 € à répartir et à verser sur convention avec les associations partenaires pour mettre en place des activités éducatives, artistiques et citoyenne tout le long de l'année scolaire 2021/2022 par un apprentissage hebdomadaire sur l'année scolaire au sein des locaux de proximité. Cela concerne 5 associations (P'art si P'art la ; l'Harmonie de Guéret ; Sport Athlétisme Marchois, l'association des communs ; une clé de la réussite...
- **Initiatives Jeunes** : 1 500 € à répartir et à verser sur convention auprès des associations partenaires pour accompagner des projets de jeunes.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette répartition et d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions.

adoptée à l'unanimité  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,



Marie-Françoise  
FOURNIER